


1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

• Identification de la substance ou de la préparation


• **Nom du produit : CHLORE CHOC GRANULES ECOGENE (1 kg, 5 kg, 10 kg)**

• Producteur/fournisseur :

 **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME

tel : 33 (0)5 62 71 78 88

• Service chargé des renseignements :

 **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME

tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Composition/informations sur les composants

• Caractéristiques chimiques :

Contient du sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté.

• N° CAS Désignation

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

• Code(s) d'identification

• N°EINECS : 220-767-7

• N°CEE : 613-030-00-X

3. Identification des dangers

• Principaux dangers :

Xn : NOCIF N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

• Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et pour l'environnement :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

• Remarques générales :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• Après inhalation :

Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de trouble.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

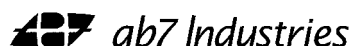
• Après contact avec la peau :

Rincer abondamment à l'eau et au savon. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleur persistante.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:11

revue le 04/11/04

Nom du produit : CHLORE CHOC GRANULES ECOGENE

- **Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction :**

Poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse, anhydride carbonique.

- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **Equipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de protection respiratoire. Vêtements imperméables.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles :**

Porter un appareil de protection respiratoire. Equipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter en grosses quantités dans les canalisations, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de rejet, avertir les autorités compétentes.

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir par moyen mécanique. Assurer une aération suffisante. Nettoyer le terrain contaminé. Envoyer les déchets pour traitement (utiliser un récipient adéquat). Traitement des déchets selon la législation locale.

7. Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Eviter les projections. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

- **Préventions des incendies et des explosions :**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et les conteneurs de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec les acides.

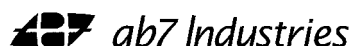
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:11

revue le 04/11/04

Nom du produit : CHLORE CHOC GRANULES ECOGENE

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** Néant

• **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Équipement de protection individuel :**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

• **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains :**

Gants de protection

• **Protection des yeux :**

Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

• **Forme :** granulé

• **Couleur :** blanc

• **Odeur :** Chlore

•

• **Changement d'état**

• **Point de fusion :**

	Valeur/gamme	unité	méthode
--	---------------------	--------------	----------------

250°C

• **Point d'ébullition :**

Non déterminé

• **Point d'inflammation :**

Non applicable

• **Température d'inflammation :**

250°C

• **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif

• **Densité :**

Non déterminée

• **Masse volumique à 20°C :**

1000 kg/m³

• **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau à 25°C

250 g/l

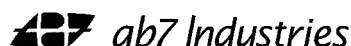
• **Valeur du pH (1% dans l'eau) à 20°C**

5 - 7 aucune

MOPE LABO 0249

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:11

revue le 04/11/04

Nom du produit : CHLORE CHOC GRANULES ECOGENE

10. Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses :**

Réactions au contact des agents de réduction.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Chlore

Gaz hydrochlorique (HCl)

- **Indications complémentaires :** stable a des températures normales (< 60°C)

11. Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

ORALE LD50 1400 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** pas d'effet d'irritation.

- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** aucun effet de sensibilisation connu

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

12. Informations écologiques

- **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

13. Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts en grosse quantité.

- **Emballages non nettoyés :**

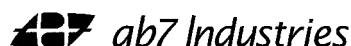
- **Recommandation :** évacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé :** eau

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:11

revue le 04/11/04

Nom du produit : CHLORE CHOC GRANULES ECOGENE

14. Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 9 Matières et objets dangereux divers
- **Chiffre et lettre** 12 c
- **Indice Kemler :** -
- **N°ONU :** 3077
- **Etiquette de danger** Nocif – Dangereux pour l'environnement
- **Désignation du produit :** 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement. Solide n.s.a. sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté.

15. Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

- **Phrases R :**

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Phrases S :**

1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement.

Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

16. Autres informations

Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** SERVICE LABORATOIRE